



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 12 mai 2005

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKHTAOUI

M. ALLAERT - M. AUDARD - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY -
M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - M. BERTELOOT -
Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRESSAND - M. BRUYERE -
M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET -
M. DANIERE - M. DELATTE - Mme DELEBARRE - M. DESVIGNES -
M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE -
Mme DURNERIN - M. ESMONIN - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES -
M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT J.P. -
M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. IZIMER -
M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY -
M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON -
Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. PETITJEAN -
M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY -
Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT

Membres absents :

Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BOURNY - M. BRENOT - M. BRIOT -
Mme DARCIAUX - M. ETIEVANT - M. MILLOT (pouvoir à M. GILLOT G.) -
M. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - M. OBRIOT (pouvoir à M. PILLIEN) -
M. PARIS - M. PERRIN - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY)

**OBJET : TRANSPORTS - Achat complémentaire de 6 autobus articulés GNV au programme 2005 -
Mise en appel d'offres.**

Depuis la mise en place du nouveau réseau DIVIA, on constate principalement sur les Lianes une fréquentation renforcée en heures de pointe. A cette situation, il doit être répondu par la mise à disposition d'une offre suffisante en véhicules adaptés pour pouvoir apporter aux usagers de bonnes conditions de transport.

Afin de répondre à cette nouvelle situation insuffisamment prévue par le délégataire dans son offre, la Communauté vient tout récemment de passer commande au titre de l'année 2005, de 6 bus articulés GNV et de 3 autobus standards GNV, en remplacement du programme initial de 12 autobus standards GNV, tel que prévu dans le programme d'investissement 2003/2008 en matériel roulant arrêté au 1^{er} janvier 2003.

L'arrivée de ces 6 bus articulés GNV au cours du premier trimestre 2006 n'apparaît toutefois pas suffisante pour répondre à l'évolution des besoins des usagers. C'est pourquoi, il est proposé de lancer un programme complémentaire de 6 bus articulés sur 2005 par anticipation sur le programme pluriannuel. Cela se traduirait donc par l'arrivée sur le réseau d'ici la rentrée 2006 de 12 autobus articulés GNV.

La dépense pour l'acquisition de 6 autobus articulés GNV est de l'ordre de 2,7 millions d'euros dont les modalités de financement seront les suivantes : un emprunt pour 80 %, 12% financés par le solde positif correspondant à la différence entre le montant de la première commande de bus passée en 2005 et le crédit prévu, et 8 % couverts par l'excédent d'investissement au compte administratif 2004 du budget annexe des transports.

La commande prendrait la forme d'un lot unique de 6 bus articulés GNV et le montant estimatif de 2 700 000 € TTC fait qu'elle serait passée après appel d'offres européen (publicité communautaire).

Vu l'avis de la Commission,
Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,

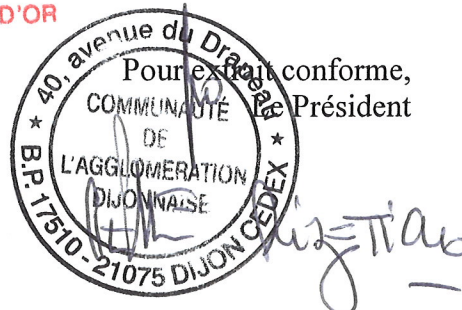
DECIDE

- **d'approuver** l'achat complémentaire de 6 bus articulés GNV au programme 2005, tel qu'il vient d'être exposé, et de prendre acte du dossier de consultation ;
- **de solliciter** la participation financière de l'ADEME dans le cadre de son dispositif d'aides aux véhicules propres et économes ;
- **d'autoriser** le Président à lancer la procédure d'appel d'offres européen et à signer le marché et les contrats en découlant ;
- **d'autoriser**, dans le cas où la commission d'appel d'offres viendrait à déclarer le lot comme infructueux, le Président à lancer un nouvel appel d'offres ou un marché négocié, suivant l'avis de ladite commission, et à signer le marché correspondant ;
- **de dire** que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

18 MAI 2005



Publié le 17 MAI 2005
Déposé en Préfecture le

**LES DOCUMENTS ANNEXES SONT CONSULTABLES
AU SERVICE DES AFFAIRES GENERALES**